



POLITIQUE SUR LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les présentes dispositions s'ajoutent et complètent celles déjà prévues aux clauses 7-10.00 et suivantes de la convention collective régissant le personnel professionnel en vigueur à la commission scolaire.

2. FORMATION ET RÔLE DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

2.1 Formation

- 2.1.1 Le comité de perfectionnement est paritaire et composé de six membres : trois représentantes ou représentants du syndicat du personnel professionnel et trois représentantes ou représentants de la Commission scolaire de Kamouraska — Rivière-du-Loup.
- 2.1.2 La présidence du comité est assurée par la partie syndicale et le secrétariat par la partie patronale.
- 2.1.3 À sa première réunion, le comité de perfectionnement établit la fréquence de ses réunions.
- 2.1.4 Le quorum est de quatre membres dont :
 - a) un minimum de deux membres de la partie syndicale;
 - b) un minimum de deux membres de la partie patronale.

2.2 Rôle du comité

- 2.2.1 Accepter ou refuser les demandes conformément à la politique de perfectionnement et informer la personne concernée.
- 2.2.2 Informer le personnel professionnel sur la politique de perfectionnement.

2.2.3 Administrer le budget de perfectionnement en tenant compte des modalités et de la politique de perfectionnement.

2.2.4 Appliquer les normes et règles de procédure de la politique de perfectionnement.

3. PERFECTIONNEMENT

3.1 Les activités de perfectionnement visées par la présente politique sont celles définies à l'article 7-10.00 de la convention collective auxquelles on ajoute les activités suivantes : congrès — colloque — séminaire — conférence.

3.2 Tout projet de perfectionnement collectif ou individuel présenté par la commission scolaire ou par une professionnelle ou un professionnel ou un groupe de professionnels, doit être soumis au comité paritaire.

3.3 Toute demande de participation à une activité de perfectionnement doit être soumise à la direction de l'unité administrative pour approbation.